



# LE DIVORCE ?

La CAP mobilité du 8 juin 2012 s'est déroulée sous la présidence de Eric Saffroy, sous-directeur à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

## **Echanges préalables**

### **Notre déclaration préalable a mis en évidence :**

- la gestion catastrophique des ITPE, par désintérêt de l'administration, et accentuée par le manque de moyens des services de gestion,
- la pression managériale de plus en plus forte, occasionnant des situations de plus en plus difficiles, et l'incapacité de l'administration à régler le problème autrement qu'en déplaçant les agents harcelés.

Elle a également réclamé le retrait de l'ordre du jour de la « modification » du règlement intérieur demandée par l'administration, qui aurait empêché la présence des suppléants, soit la moitié des représentants.

### **Les réponses de l'administration :**

L'administration a accepté de retirer de l'ordre du jour la modification du règlement intérieur, en précisant qu'il faut « concilier » les traditions des CAP (qu'il n'est, selon l'administration, pas question de remettre en question) et la « conformité » aux textes réglementaires.

Un groupe de réflexion administration / représentants du personnel examinera cette question avant toute modification.

En matière de gestion, l'administration estime le mot « catastrophique » un peu fort... mais concède que les réorganisations ont déstabilisé les services, que les personnels issus d'autres ministères ne connaissent pas les corps historiques du ministère. L'administration reconnaît une gestion qui rencontre des « difficultés » aussi bien dans les pôles régionaux qu'en administration centrale. Ce qui, dans la bouche de l'administration, se traduit par : « il y a des améliorations à faire ». Certes... Mais la suite de la CAP

a malheureusement prouvé que le SNITPECT-FO n'exagérât pas.

Le président admet également que la gestion des cycles de mutation est très lourde, que cela crée des problèmes, et que les marges de décision s'amointrissent. La revendication sur le rajout de la liste additive remontera à la DRH.

Sur la publication des postes, l'administration admet que la gestion doit évoluer et revenir vers l'interministérialité, et que des réflexions sont à mener. Le président accepte de présenter en CAP l'ensemble des demandes de mobilité en PNA et d'informer la CAP sur le nombre d'ingénieurs des différents corps présents dans le programme 217 ainsi que les flux d'entrée et sortie. Mais pour cela, il faudra que l'administration se mette en situation de suivre et de consigner ces mobilités. A ce jour, les demandes de mobilité vers d'autres ministères ne sont pas systématiquement réceptionnées par la DRH, car aucune circulaire ne le prévoit.

A propos du harcèlement managérial, l'administration reconnaît un certain nombre de « difficultés », mais estime que les solutions à ces problèmes ne sont pas toujours faciles à mettre en oeuvre.

Enfin, le président annonce que les Assises de l'ingénieur, que nous avons réclamées, s'organisent avec la nomination d'un pilote, Patrice Raulin.

Au bilan, nous avons rencontré un président à l'écoute, qui a apporté quelques réponses à nos questions.

**Malheureusement, la suite de la CAP, c'est à dire le passage concret aux dossiers de mutation, n'a pas été aussi positif.**

Nous avons alors pu constater que le président de la CAP, en tant que gestionnaire du corps, n'avait aucun pouvoir pour obtenir des arbitrages positifs pour le corps des ITPE, ou simplement pour valoriser leurs parcours.

**Le dossier « Et Si... » joint, ainsi que le relevé de décision de la Commission Exécutive des 14 et 15 juin, qui s'est saisie du problème, posent donc la question : notre ministère veut-il encore faire l'effort de gérer son corps d'ingénieurs majoritaire ? Rien n'est moins sûr, à tel point que la Commission Exécutive s'interroge sur la pertinence pour le corps des ITPE de continuer à être géré par le SG/DRH du MEDDE.**

Alors, le divorce entre le corps d'ingénieurs majoritaire et leur ministère historique est-il sur le point de se produire ?

**Tout dépendra des actions que le MEDDE pourra mettre en oeuvre pour valoriser les parcours et le corps des ITPE, et défendre ses intérêts.**

#### **La mobilité**

La CAP a examiné la mobilité des ITPE pour une prise de poste au 1er septembre 2012.

**207 ITPE et 117 ID/CTPE ont demandé une mutation, 165 ITPE et 76 ID/CTPE l'ont obtenu.**

**85 ITPE du tableau d'avancement « classique » ont trouvé un poste lors de cette CAP et de la précédente.**

**Les discussions en CAP ont été émaillées de différents cas et arbitrages défavorables aux ITPE, dérogeant aux règles de gestion du corps et à aux règles habituelles du ministère, qui ont fait réagir fortement les représentants du personnel.**

**Quelques exemples sont cités dans le « Et Si » joint.**

La liste des mutations validées par la CAP est disponible sur le site du snitpect-fo : <http://www.snitpect.fr/CAP-Mobilite-du-7-juin-2012>

Comme habituellement, les résultats ont été publiés sur le site dès l'issue de la CAP.

#### **Détachements entrants**

Plusieurs dossiers de détachements entrants dans le corps des ITPE ont été présentés par l'administration. L'un d'eux a reçu un avis défavorable car les compétences demandées par le poste convoité ne sont rares ni dans le ministère, ni dans le corps des ITPE : il s'agissait en effet d'un poste « Natura 2000 ».

Un dossier est à noter: la demande de détachement entrant d'un ingénieur IIM. Ce dossier, initialement prévu par l'administration, a failli être retiré au dernier moment par cette dernière, contre l'avis de l'agent. Le SNITPECT-FO a obtenu de l'administration la réinsertion du dossier dans l'ordre du jour, dossier qui a reçu un avis favorable.

#### **Recours sur entretien d'évaluation**

Deux recours sur entretien d'évaluation ont été examinés, et font l'objet d'un retour au notateur, l'un pour reprise de l'appréciation de synthèse, l'autre pour reprise totale.

#### **Réorganisations**

Deux réorganisations ont été présentées lors de la CAP.

Aucune remarque particulière n'étant remontée des ITPE en poste dans ces services, le SNITPECT-FO n'est pas intervenu.

#### **INFORMATIONS GENERALES**

##### **PROCHAINES CAP :**

CAP mobilité 2013-1 : 17 octobre 2012

CAP LA 2013 : 20 juin 2012

CAP IC : 17 octobre 2012

CAP TA 2013 : 29 novembre 2012